

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

Séance du 21 novembre 2019

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le **21 novembre 2019 à 20h30**, à **L'Espace Multi Services Intercommunal**, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le **15 novembre 2019**. Le secrétariat de séance a été tenu par M. MACHADO (Bouxières-aux-Dames).

Présents	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME DIDRAT-SŒUR – M. FLAMAND – M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. DETHOU – MME PLAYE – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	M. JULIEN
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M. GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. GRANDBASTIEN – M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE
<i>Liverdun</i>	M. BERNARDO – M. HUET – M. KOCH – MME GUENSER
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Marbache</i>	M. MAXANT
<i>Millery</i>	M. BERGEROT
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC – M. FALCETTA – MME GEOFFROY – M. KUHN
Absents représentés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME RASCAGNERES GARCIA à M. FLAMAND
<i>Champigneulles</i>	M. FELICANI à MME PLAYE MME SCHREIBER à M. VERGANCE
<i>Custines</i>	MME HENRY à M. JULIEN
<i>Frouard</i>	MME DROUOT à M. GRANDBASTIEN MME FOUET à M. BERNARDO (Liverdun) MME ROTA à M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	M. MEDART à MME BEGORRE MAIRE
<i>Liverdun</i>	M. DOSE à M. HUET
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER à M. TROGRIC (Pompey)
Excusés	
<i>Champigneulles</i>	M. MARLIN – MME SCHWARZ
<i>Custines</i>	M. VERY
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK – M. BECKER
<i>Liverdun</i>	MME DILLMANN
<i>Montenoy</i>	M. POINT
<i>Pompey</i>	MME VILLEMIN

N°01 – DA du 21/11/2019

Rapporteur : MME BEGORRE MAIRE

**Approbation du projet d'extension de la déchetterie communautaire
Phase avant-projet détaillé**

Dans le cadre de sa compétence collecte et traitement des déchets ménagers, la Communauté de Communes du Bassin de Pompey a développé un système de gestion des déchets performant depuis plusieurs années.

Le Bassin de Pompey s'est notamment doté d'équipements qu'il gère en régie et notamment une déchetterie.

La déchetterie intercommunale, située sur la commune de Frouard, a été construite en 1995 par la Communauté de Communes du Bassin de Pompey.

Cet équipement permet la collecte de près de 8 600 tonnes de déchets, avec une fréquentation moyenne de 330 véhicules par jour et des pics d'activités pouvant aller jusqu'à 650 véhicules jour les week-ends de printemps et d'été.

Afin de répondre aux problèmes de saturation, d'engorgement et de sécurité de circulation, le Bassin de Pompey a lancé en 2012 des travaux d'optimisation de sa déchetterie, en créant une sortie en bout de quai et l'ajout de deux emplacements supplémentaires pour les bennes.

Malgré ces travaux, qui ont permis de fluidifier l'accès à la déchetterie, nous rencontrons sur la déchetterie encore un certain nombre de problèmes :

- Saturation des bennes en période de forte affluence et le week-end
- Vandalisme quotidien et dégradation du matériel
- Mise aux normes pour la sécurité incendie

Afin de replacer cet équipement public au cœur de notre gestion des déchets ménagers, le Bassin de Pompey a lancé en 2017 une étude de faisabilité pour l'optimisation et l'extension de sa déchetterie, concluant à la nécessité d'une évolution.

L'enjeu est de moderniser la déchetterie pour :

- Développer le tri de nouveaux flux et créer de nouvelles filières de valorisation (polystyrène, huisserie, plastiques, plâtre, palettes...)
- Développer la contractualisation avec les nouveaux éco organismes pour diminuer les coûts de traitement
- Optimiser la gestion des déchets actuels
- Proposer un accueil de qualité (saturation) et sécurisé (vandalisme, circulation...) avec la mise en place d'un contrôle d'accès à l'entrée
- Lutter contre les dépôts sauvages
- Répondre à l'ensemble des non conformités réglementaires : bassin de conditionnement des eaux d'extinction, garde-corps, locaux DMS aux normes
- Faciliter la circulation sur la déchetterie avec une plateforme plus large
- Fluidifier l'accès avec la mise en place d'un système de contrôle d'accès
- Permettre une continuité de service pendant la phase travaux
- Revoir la signalétique

Le scénario d'aménagement, retenu par le bureau communautaire du 19 septembre 2017, a fait l'objet d'évolution permettant d'aboutir à un Avant-Projet Définitif validé par le bureau communautaire le 8 octobre 2019.

La solution d'aménagement proposée permet :

- d'avoir une circulation Poids Lourds et Véhicules Légers distincte
- de réutiliser une partie du quai existant
- de réduire la période de travaux (fermeture du site et accès des usagers sur les déchetteries voisines durant la période de travaux)
- d'équiper les toitures de panneaux photovoltaïques
- de disposer d'un contrôle d'accès par lecture de plaque.

Le coût des travaux pour la réalisation de ces travaux d'optimisation et d'extension de la déchetterie intercommunale est estimé à 1 517 000 €HT hors maîtrise d'œuvre, et un coût global de 2 006 400 €TTC maîtrise d'œuvre incluse. L'Autorisation de programme sera modifiée en conséquence.

Le plan de financement de ce projet serait :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	
MONTANT OPERATION en €TTC	2 006 400
participation financière DSIL (Detr)en €	200 000
Agence de l'eau	en attente
région	en attente
autofinancement en €TTC	1 806 400

Le planning prévisionnel de réalisation est le suivant :

**Préparation
9 mois**

- DECEMBRE 2019: Consultation des entreprises
- FEVRIER 2020: Attribution des marchés de travaux
- AVRIL à AOUT 2020: Communication auprès des administrés

**Travaux
8 mois**

- SEPTEMBRE 2020 : Fermeture de la déchetterie et démarrage des travaux
- Mai 2021: Ouverture de la déchetterie rénovée

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen
- Après avis favorable de la commission Environnement du 7 novembre 2019,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

AUTORISE le lancement des travaux d'optimisation et d'extension de la déchetterie intercommunale.

PREND ACTE que l'Autorisation de Programme sera modifiée et portera sur un montant de 2 006 400 €TTC.

AUTORISE le Président à solliciter les subventions auxquelles la Communauté de Communes peut prétendre au taux maximal.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRIC